

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 29 MAI 2008

Présents : Tous les membres élus, sauf M. LEYDINGER- procuration

OBJET : Subventions

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

| | |
|-------------------------------------|---------|
| - Amicale des secrétaires de mairie | 55 € |
| - Secours Populaire Français | 40 € |
| - La Prévention Routière | 80 € |
| - F.S.E. du collège J.B. EBLE | 1.040 € |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE

Pour extrait conforme.

J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 29 MAI 2008

Présents : Tous les membres élus, sauf M. LEYDINGER- procuration

OBJET : Programme de travaux sylvicoles 2008

Monsieur SEGER, agent technique de l'Office Nationale des Forêts, présente au Conseil Municipal le programme de travaux sylvicoles en forêt communale pour l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve le programme 2008 de travaux d'entretien et de cloisonnement sylvicole dans les parcelles 1-2-8-11-27
- s'engage à inscrire la dépense au budget communal pour un montant de 5.858,40 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE

Pour extrait conforme.

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 04.06.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 29 MAI 2008

Présents : Tous les membres élus, sauf M. LEYDINGER- procuration

OBJET : Indemnité de conseil du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal,

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à HOEHE Nathalie, Receveur municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE

Pour extrait conforme.

J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 29 MAI 2008

Présents : Tous les membres élus, sauf M. LEYDINGER- procuration

OBJET : Régime indemnitaire – Frais de déplacement

Le Conseil Municipal ,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales ;

DECIDE l'attribution de l'indemnité kilométrique correspondant à la puissance des véhicules utilisés au personnel de la commune, ainsi que les frais annexes (péage d'autoroute, parking, etc..) pour les déplacements que les intéressés sont amenés à faire pour les besoins de service ou autre, en dehors de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE

Pour extrait conforme.

J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 29 MAI 2008

Présents : Tous les membres élus, sauf M. LEYDINGER- procuration

OBJET : Désignation des délégués au syndicat du collège de Puttelage

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne pour la durée de son mandat, les représentants suivants :

- Jean-Luc ECHIVARD Titulaire
- Chantal TOUSCH Titulaire
- Philippe DREIDEMY Suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE

Pour extrait conforme.

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 04.06.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 29 MAI 2008

Présents : Tous les membres élus, sauf M. LEYDINGER- procuration

OBJET : Commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal propose, outre le Maire et la 1^{ère} Adjointe (suppléante) les membres suivants :

Titulaires

- TOUSCH Chantal

- ALLMANG Nicole
- ALTMAYER Antoinette
- BLUM Christophe
- CRAMOISY Marc
- DITSCH Luc
- HEYMANN Jean-Pierre
- KARST Joseph
- KOPP Fernand
- KREMPF Georges
- PIERRET Francis
- SCHORUNG Germain (Hilsprich)
- VIGOUROUX Jean-René

-

Suppléants

- BARDA Caroline
- CAVATZ Jean-Paul
- DREIDEMY Gabriel (Richeling)
- DREIDEMY Philippe
- HABERMACHER Vincent
- KELLER Laurent
- KOPP Sébastien
- LEYDINGER Christophe
- LINDEN Jean-Jacques
- PERNET Emilie
- POLLRATZKY Thierry

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE

Pour extrait conforme.

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 04.06.2008